

**RÉSERVE FAUNIQUE DES LACS ALBANEL-MISTASSINI-ET-WACONICHI  
PÊCHE-CAMPING ET  
CAMPING DU LAC ALBANEL**

**Saison de pêche :** du 3 juin au 5 septembre 2011

**MODALITÉS DE RÉSERVATIONS :**

**PÊCHE-CAMPING :**

À compter du **26 mai 2010** pour des **séjours minimums de 4 jours et plus**

À compter du **28 février 2011** pour des **séjours de 2 jours et plus**

**N.B. :** Seul le forfait pêche camping est offert du 3 juin au 10 juillet

**CAMPING :**

À compter du **26 mai 2010**

**N.B. :** Camping offert à compter du 11 juillet jusqu'au 4 septembre

**Service des ventes et réservations :** 1 800 665-6527 (de 8 h 30 à 21 h)

**ACCUEIL :** Enregistrement sur place au camping du lac Albanel  
Horaire de 7 h 00 à 22 h 00

**Camping du lac Albanel :**

**Localisation :** 178 km au nord de Chibougamau (km 412 de la route 167)  
(71 km pavé, 107 km gravier)

**Aménagement :** Camping aménagé sans service de 45 sites  
Emplacements ombragés, forêt de conifères.

**Services :** Points d'eau communs sur le site (eau non potable)  
Bloc sanitaire central avec douches et éclairé au propane  
Abri d'éviscération avec eau courante  
Chambre froide avec casiers individuels  
Station de vidange des eaux usées  
Rampe de mise à l'eau  
Marina  
Trous à feu avec grille  
Une (1) table de pique-nique par site  
Vente de glace et bois de foyer  
Vente d'essence sans plomb ordinaire  
Location de prise de courant (situées près de l'accueil)

**Espèces :** Touladi (truite grise), doré, omble de fontaine et brochet (en ordre d'importance).

**Pêche-camping :**

Droits de pêche et de camping inclus dans le forfait (tarif en jour/personne, minimum 2 pers.)  
Maximum 6 personnes par groupe

Sur les rives : **En tout temps**

Sur le site aménagé: **Seul le pêche-camping est offert du 3 juin au 10 juillet et après cette date, il est facultatif jusqu'à la fin de la saison.**

Rives : Forfait 7 nuits et plus est offert à compter du 25 juillet jusqu'au 4 septembre.

**Les droits d'accès sont émis sur une base de 24 heures.** Ils sont donc valides à compter de l'heure d'émission le jour d'arrivée jusqu'à la même heure le jour du départ.

Vous devrez acquitter le coût des droits d'accès pour tout le groupe, pour la durée totale de votre séjour. **Advenant une sortie tardive, chaque membre du groupe devra acquitter les frais d'une journée supplémentaire de pêche quotidienne.**

Tarifification : voir encart « Tarification saison 2011 »

### **Camping :**

Camping offert du 11 juillet au 4 septembre

Maximum de 6 personnes par emplacement

Le tarif de base comprend 4 adultes et des frais additionnels s'appliquent pour les 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> adultes.

Possibilité de pêche à la journée après entente avec notre représentant sur place

Tarifification : voir encart « Tarification saison 2011 »

### **Marina :**

19 places au quai flottant sont disponibles en réservation.

Les emplacements se réservent par numéro (voir plan Marina).

**Il est fortement recommandé de réserver votre marina en même temps que votre séjour.**

Des rampes en bois ronds, installées sur la berge, sont disponibles pour les petites embarcations.

Tarifification : voir encart « Tarification saison 2011 »

### **Renseignements divers :**

**Du 3 juin au 10 juillet :** L'assignation des emplacements de camping se fait sur place **selon l'ordre d'arrivée.**

**Du 11 juillet au 4 septembre :** L'assignation des emplacements de camping se fait sur **réservation et, sur place, selon l'ordre d'arrivée, pour les disponibilités restantes.**

**Eau potable:** Suite aux nouvelles normes environnementales, il est recommandé d'apporter de l'eau potable, ou encore, de faire bouillir l'eau disponible sur place de 10 à 20 min.

Il est fortement recommandé de se munir de deux (2) roues de secours, gonflées à bloc, la distance à parcourir sur des routes de gravier étant considérable.

N'oubliez pas que de naviguer sur de grands plans d'eau non balisés où les effleurements rocheux sont nombreux et où les changements météorologiques peuvent rapidement créer des conditions dangereuses, nécessite une attention constante.

Une embarcation de plus de 5 mètres pourvue d'un moteur de 30 ch est fortement recommandée ainsi qu'un moteur auxiliaire de 10 ch

Les **animaux domestiques** sont strictement interdits dans les lieux d'hébergement, dans les unités locatives de même que dans tous les bâtiments publics. Par ailleurs, au camping du lac Albanel, les animaux domestiques sont autorisés sur les sites 20 à 28 et au large. Pour connaître les règles en vigueur dans notre réserve faunique, veuillez communiquer avec l'établissement.

Pas de location de moteur ou d'embarcation sur le site.

Possibilité de location de moteur et d'embarcation à Chibougamau.

Pas de service de guide.

Prévoyez une lampe de poche pour vos déplacements nocturnes.

### **Votre collaboration serait appréciée**

Tenant compte de l'isolement du camping du lac Albanel et même si il est possible de vous y rendre directement, il serait grandement apprécié que vous fassiez une halte à l'accueil Rupert afin d'offrir vos services pour transporter les potentiels articles de dépannage du camping.

*« Les activités en plein air peuvent comporter certains risques. Vous devez donc toujours vous assurer de posséder les compétences et habiletés requises à la pratique de l'activité choisie. Il est très important de prendre conscience des risques inhérents à cette activité, de connaître et de respecter vos capacités et de disposer des équipements appropriés, lorsque requis. »*

La réglementation fédérale **interdit à quiconque de conduire une embarcation munie d'un moteur à moins d'avoir en sa possession une preuve à l'effet** qu'il a réussi un cours de sécurité nautique au Canada avant le 1er avril 1999 ou une carte de conducteur d'embarcation de plaisance émise suite à la réussite d'un examen agréé par Transport Canada.

**Tel que stipulé par le règlement sur les réserves fauniques, toute personne qui pratique l'activité de pêche doit, à sa sortie de la réserve faunique, faire rapport de cette activité à l'endroit déterminé à cette fin, en y indiquant ses captures quotidiennes.** Toute dérogation à ce règlement est passible d'une infraction de 250\$.

Pour communiquer avec nous :

En saison : 7h à 19h, 7 jours sur 7

Hors saison : 9h à 12h et de 12h30 à 16h30, du lundi au vendredi (sauf les jours fériés)

Accueil Rupert

1584, route 167 Nord C.P. 38

Chibougamau (Québec)

G8P 2K5

Téléphone : (418) 748-7748 Télécopieur : (418) 748-7749

Courriel: [assinica@sepaq.com](mailto:assinica@sepaq.com)

Site Internet : [www.sepaq.com](http://www.sepaq.com)